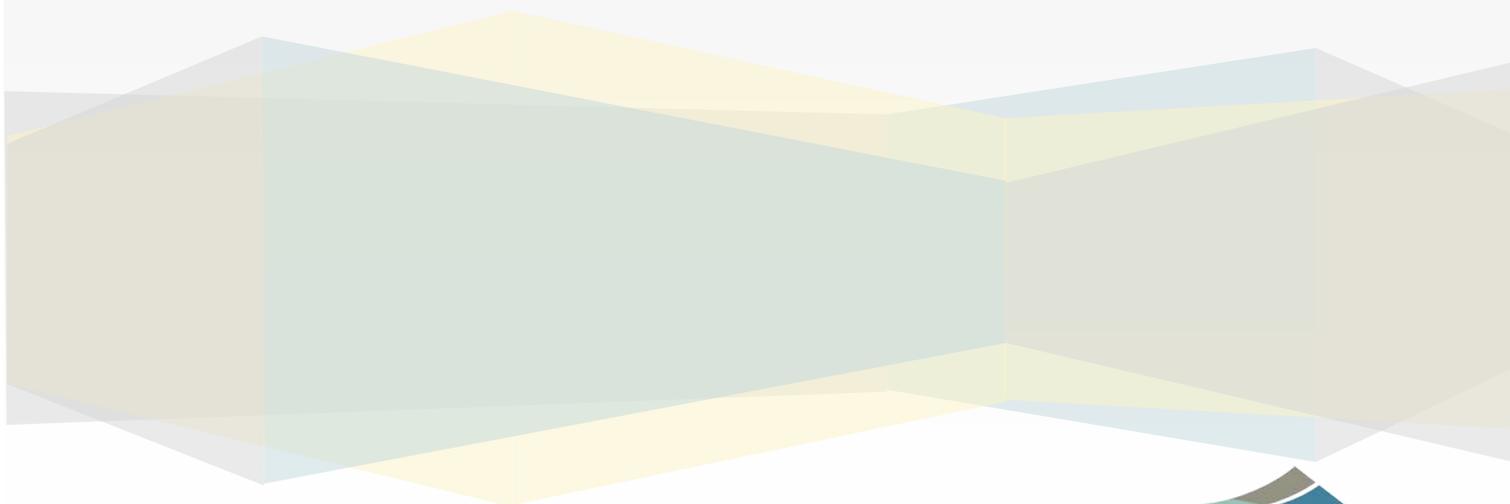


# Vers le développement minier durable

Protocole d'évaluation de la conservation de la biodiversité





## PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE L'INITIATIVE VDMD

Outil d'évaluation du rendement en matière de gestion de la conservation de la biodiversité

### Objectif

Le présent protocole d'évaluation a pour but de guider les établissements dans l'évaluation de leur rendement en matière de gestion de la conservation de la biodiversité par rapport aux indicateurs de l'initiative VDMD. Il définit les attentes générales de l'AMC quant à la gestion de la conservation de la biodiversité et soutient la mise en œuvre du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité de l'initiative VDMD.

Comme c'est le cas de toute évaluation de systèmes de gestion, l'évaluation de la mise en œuvre d'un indicateur et de la qualité des procédés et interventions de gestion nécessite un jugement professionnel. L'application de ce protocole exige donc un certain niveau d'expertise en matière de vérification et d'évaluation de systèmes, de même que des connaissances et de l'expérience dans les pratiques en matière de gestion de la conservation de la biodiversité, notamment les exigences et les régimes de réglementation pertinents. Le protocole d'évaluation fournit une indication du degré de mise en œuvre des activités de gestion de la conservation de la biodiversité à l'appui de l'initiative VDMD. En soi, il ne constitue pas une garantie de l'efficacité de ces activités.

### Indicateurs de rendement

**Trois indicateurs de rendement ont été établis :**

1. Engagement, obligation de rendre compte et communications d'entreprise en matière de conservation de la biodiversité
2. Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'établissement
3. Production de rapports sur la conservation de la biodiversité



## 1. ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

### Objectif

Démontrer que l'engagement et les mécanismes de reddition de compte de l'entreprise sont en place et communiqués à tous les employés concernés pour soutenir la gestion de la conservation de la biodiversité.

### Engagement, obligation de rendre compte et communications d'entreprise en matière de conservation de la biodiversité : Critères d'évaluation

LEVEL	CRITERIA
<b>C</b>	Aucun engagement documenté envers la conservation de la biodiversité.
<b>B</b>	Un engagement confirmé de la haute direction envers la conservation de la biodiversité a été mis en place, mais il se peut qu'il ne soit pas conforme à l'esprit du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité de l'initiative VDMD. Des plans ont été établis pour combler ces lacunes (p. ex., faire approuver l'engagement par la haute direction, le rendre conforme avec l'esprit du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité ou le communiquer aux employés concernés).
<b>A</b>	Un engagement confirmé de la haute direction existe, et il respecte l'esprit du Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité de l'initiative VDMD. L'engagement envers la conservation de la biodiversité a été communiqué aux employés, aux entrepreneurs et aux communautés d'intérêts concernés.
<b>AA</b>	Des ressources ont été affectées à la mise en œuvre de l'engagement; les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles à cette fin ont été clairement établis.
<b>AAA</b>	L'engagement envers la conservation de la biodiversité et sa mise en œuvre font l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant (interne ou externe).



Engagement, obligation de rendre compte et communications d'entreprise en matière de conservation de la biodiversité : *Foire aux questions*

#	FAQ	PAGE
1	Pouvez-vous citer de bonnes sources d'orientation sur la conservation de la biodiversité?	12
2	La politique sur la conservation de la biodiversité doit-elle être énoncée dans un document distinct?	12
3	Comment peut-on intégrer la conservation de la biodiversité à la planification des activités à l'établissement?	12
10	Est-il possible de démontrer l'engagement d'un établissement à partir de la documentation de la société?	13
11	Comment définit-on « la conservation »?	14
12	Comment définit-on la « haute direction »?	14



## 2. PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

### Objectif

Démontrer que des plans et des systèmes de gestion sont en place à l'établissement pour gérer les aspects importants en matière de biodiversité.

### Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'établissement : Critères d'évaluation

NIVEAU	CRITÈRE
<b>C</b>	Aucun plan ni système de gestion n'est en place à l'établissement pour gérer les aspects importants de la biodiversité.
<b>B</b>	<p>Un plan de conservation ou un système de gestion de la biodiversité à l'établissement a été élaboré et comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'évaluation des données de référence à l'établissement et, le cas échéant, des connaissances écologiques locales;</li><li>• la surveillance de la biodiversité à l'établissement;</li><li>• la détermination des aspects importants de la biodiversité;</li><li>• la détermination des principales communautés d'intérêts.</li></ul> <p>Le plan a été approuvé par la haute direction de l'établissement, et sa mise en œuvre est en cours.</p>
<b>A</b>	<p>Un plan ou un système de gestion des aspects importants de la biodiversité a été mis en œuvre à l'établissement. Le plan ou système de gestion à l'établissement comprend au moins les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les répercussions potentielles ou les risques pour la biodiversité sont évalués;</li><li>• des objectifs précis concernant les aspects importants de la biodiversité ont été fixés;</li><li>• des plans d'action visant expressément les objectifs établis en matière de biodiversité sont élaborés et mis en œuvre;</li><li>• des responsabilités sont assignées aux employés de l'établissement en matière de gestion de la conservation de la biodiversité;</li><li>• la sensibilisation à la conservation de la biodiversité est incluse dans les programmes de formation destinés au personnel concerné à l'établissement;</li><li>• l'établissement a consulté les principales communautés d'intérêts (p. ex. : gouvernements, collectivités autochtones et organismes de conservation) sur les activités de gestion de la conservation de la biodiversité ou les a invitées à y participer;</li></ul>



PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	<ul style="list-style-type: none"><li>• la mise en œuvre du plan de conservation de la biodiversité à l'établissement et les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine font régulièrement l'objet d'un suivi et de rapports à la haute direction de l'établissement.</li></ul>
AA	<p>L'établissement démontre que la gestion de la conservation de la biodiversité est intégrée dans les principaux processus et outils opérationnels, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le processus annuel de planification des activités;</li><li>• le processus budgétaire annuel.</li></ul> <p>La mise en œuvre du système de gestion de la conservation de la biodiversité a fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant (interne ou externe).</p> <p>L'établissement contribue à la conservation de la biodiversité avec les communautés d'intérêts ou d'autres organismes de conservation de la biodiversité (locaux, régionaux ou nationaux).</p>
AAA	<p>La gestion de la conservation de la biodiversité est intégrée à une stratégie opérationnelle globale comprenant au moins deux des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• investissement dans la recherche et développement qui permet à l'industrie de mieux comprendre la conservation de la biodiversité, la science et le savoir traditionnel et qui améliore son apport dans ces domaines;</li><li>• contribution à une meilleure compréhension scientifique au service de la protection de la biodiversité;</li><li>• contribution à l'élaboration de documents d'orientation de l'industrie ou de la région favorisant la conservation de la biodiversité;</li><li>• amélioration de la biodiversité dans des secteurs extérieurs à la propriété de l'établissement;</li><li>• obtention d'une reconnaissance nationale ou régionale en matière de conservation de la biodiversité;</li><li>• évaluation des écoservices;</li><li>• encouragement des employés à appuyer bénévolement des initiatives communautaires de conservation de la biodiversité.</li></ul>



Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'établissement : Foire aux questions

#	FAQ	PAGE
1	Pouvez-vous citer de bonnes sources d'orientation sur la conservation de la biodiversité?	12
3	Comment peut-on intégrer la conservation de la biodiversité à la planification des activités à l'établissement?	12
4	Qu'entend-on par « aspects importants de la biodiversité »?	12
5	Qu'est-ce qu'un plan d'action pour la conservation de la biodiversité?	12
6	Quels types d'objectifs un établissement peut-il se fixer en matière de conservation de la biodiversité?	13
7	Que sont les données de référence?	13
10	Est-il possible de démontrer l'engagement d'un établissement à partir de la documentation de la société?	13
11	Comment définit-on « la conservation »?	14
12	Comment définit-on la « haute direction »?	14



### 3. PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

#### Objectif

Démontrer que des rapports sur la conservation de la biodiversité sont produits pour éclairer la prise de décisions et communiquer le rendement au public. Les rapports produits sur la conservation de la biodiversité couvrent des questions comme les politiques, la surveillance et les initiatives de conservation.

#### Production de rapports sur la conservation de la biodiversité : *Critères d'évaluation*

NIVEAU	CRITÈRE
<b>C</b>	Aucun rapport n'est produit sur la conservation de la biodiversité.
<b>B</b>	L'établissement transmet régulièrement des rapports sur la conservation de la biodiversité à sa haute direction.
<b>A</b>	Des rapports sur la conservation de la biodiversité sont produits, y compris les suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• des rapports internes sur la conservation de la biodiversité appuyant les processus décisionnels de la direction à l'établissement;</li><li>• des rapports publics réguliers sur le rendement en matière de conservation de la biodiversité.</li></ul>
<b>AA</b>	Les rapports publics sur la conservation de la biodiversité sont vérifiés ou examinés par un mécanisme indépendant (interne ou externe).
<b>AAA</b>	Les avis des communautés d'intérêts sur les rapports relatifs à la conservation de la biodiversité sont activement sollicités et publiés.

#### Production de rapports sur la conservation de la biodiversité: *Foire aux questions*

#	FAQ	PAGE
1	Pouvez-vous citer de bonnes sources d'orientation sur la conservation de la biodiversité?	12
8	Comment la production de rapports en matière de conservation de la biodiversité est-elle vérifiée ou examinée par un mécanisme indépendant (indicateur 3)?	13
10	Est-il possible de démontrer l'engagement d'un établissement à partir de la documentation de la société?	13
11	Comment définit-on « la conservation »?	14
12	Comment définit-on la « haute direction »?	14



## ANNEXE 1 : FOIRE AUX QUESTIONS

### Précisions relatives au protocole

#### **1. Pouvez-vous citer de bonnes sources d'orientation sur la conservation de la biodiversité?**

L'ICMM a produit un document d'orientation énonçant de bonnes pratiques associées aux mines et à la biodiversité [en anglais seulement] (<http://www.icmm.com/page/1182/good-practice-guidance-for-mining-and-biodiversity>).

#### **2. La politique sur la conservation de la biodiversité doit-elle être énoncée dans un document distinct?**

Non. Cette politique peut faire partie d'une politique environnementale générale, à la condition que la conservation de la biodiversité y soit explicitement abordée.

#### **3. Comment peut-on intégrer la conservation de la biodiversité à la planification des activités à l'établissement?**

L'établissement doit pouvoir démontrer que les questions de gestion de la conservation de la biodiversité sont intégrées à ses processus et pratiques opérationnels clés. Les principaux processus de planification (comme le plan d'activités annuel, le budget annuel ainsi que les documents sur la portée et la charte des projets) doivent démontrer que les aspects de la biodiversité sont connus et pris en compte dans le processus de planification et que des dispositions budgétaires adéquates sont prises.

#### **4. Qu'entend-on par « aspects importants de la biodiversité »?**

Les aspects importants de la biodiversité sont des questions pour lesquelles l'établissement estime nécessaire de prendre des mesures de gestion particulières pour satisfaire à des exigences réglementaires, éviter ou atténuer des effets potentiels sur la biodiversité ou répondre à des préoccupations de la collectivité ou d'autres parties intéressées. Il peut s'agir, par exemple, d'espèces en péril ou menacées, d'aires protégées, d'habitats essentiels (pour les espèces sauvages, le poisson ou des espèces végétales en péril), de composantes valorisées de l'écosystème (p. ex., terres humides) ou encore d'écoservices (approvisionnement en eau propre).

#### **5. Qu'est-ce qu'un plan d'action pour la conservation de la biodiversité?**

Un plan d'action pour la biodiversité est un mécanisme permettant d'atteindre des objectifs en matière de conservation de la biodiversité. Ce plan peut être autonome ou intégré à un système de gestion. Il peut couvrir de nombreuses questions, selon les risques qui ont été établis, comme le contrôle de l'accès aux aires importantes pour la biodiversité; des plans de défrichage, c'est-à-dire le dégagement et la récupération des sols et de la végétation; la gestion de la remise en état du terrain et des mauvaises herbes; des programmes de recherche et développement visant à améliorer la gestion des terres et des espèces sauvages, etc. Un plan de conservation de la biodiversité accomplit ce qui suit :

- établit des données de référence comprenant un inventaire de la distribution, de l'abondance et de la situation des aspects importants de la biodiversité (question 4) dans un espace géographique adapté au site minier, à la zone de concession et aux espaces adjacents utilisés à des fins traditionnelles ou par une collectivité ou d'autres parties intéressées, y compris les aires pouvant faire l'objet d'effets en aval (eau, air);



- contient une procédure d'évaluation des risques permettant de déterminer les effets possibles des activités minières sur les principaux aspects de la biodiversité et établit un profil du risque;
- crée, à partir du profil du risque, un plan d'action sur la façon de conserver et, si possible, d'améliorer les aspects importants de la biodiversité caractérisés dans l'inventaire de référence.

**6. Quels types d'objectifs un établissement peut-il se fixer en matière de conservation de la biodiversité?**

En raison de leur nature, les objectifs de conservation de la biodiversité vont varier d'un emplacement à l'autre. Ils devraient être établis en fonction des aspects importants de la biodiversité et peuvent servir à maintenir certaines conditions ou populations au cours des opérations et à améliorer des conditions ou un habitat particulier ou le type d'écosystème qui sera restauré à la fin des opérations minières.

**7. Que sont les données de référence?**

Les données de référence sont des données recueillies avant le développement minier dans le but d'évaluer la biodiversité locale. Pour les mines déjà établies, ces données peuvent comprendre des renseignements sur un bassin versant voisin demeuré inchangé ou un autre endroit similaire à l'emplacement de la mine, tout en reconnaissant que l'activité minière qui s'y est déroulée peut avoir modifié en permanence la biodiversité locale. Étant donné que les données de référence typiques peuvent ne pas être disponibles pour tous les établissements, les sites qui sont antérieurs à l'exigence d'inclure des données de référence dans leur processus d'évaluation environnementale peuvent choisir d'utiliser d'autres approches. Par exemple, mais sans s'y limiter, un établissement peut observer des tendances au fil du temps ou effectuer la collecte de données à partir d'un emplacement avoisinant.

**8. Comment la production de rapports en matière de conservation de la biodiversité est-elle vérifiée ou examinée par un mécanisme indépendant (indicateur 3)?**

La vérification ou l'examen portera essentiellement sur l'exactitude et la reproductibilité des principaux indicateurs de rendement publiés en matière de biodiversité. La vérification ou l'examen étudie non seulement comment les indicateurs sont déterminés, mais aussi les systèmes de gestion et de production de rapports pour garantir que les indicateurs sont déterminés et déclarés de façon cohérente au fil du temps. La vérification ou l'examen externe est effectué par une tierce partie.

**9. Quelle est la durée de validité des vérifications ou examens?**

Une vérification ou un examen effectué au cours des trois (3) dernières années satisfait au critère d'une vérification ou d'un examen interne ou externe exigé au niveau AA de tous les indicateurs du présent Protocole sur l'évaluation du rendement en matière de gestion de la conservation de la biodiversité.



**10. Est-il possible de démontrer l'engagement d'un établissement à partir de la documentation de la société?**

L'engagement écrit de la haute direction à l'échelle de la société (p. ex., une politique d'entreprise) peut être accepté comme preuve dans le cadre de l'auto-évaluation à l'échelle de l'établissement ou de la vérification externe de l'initiative VDMD seulement si ce document est étayé par des preuves démontrant que l'établissement applique et respecte cet engagement. Un lien évident doit pouvoir être établi entre la documentation de la société et les pratiques à l'échelle de l'établissement. Si ce lien est établi, alors la documentation de la société peut être acceptée comme preuve de l'engagement à l'échelle de l'établissement.

**11. Comment les approches en matière de conservation de la biodiversité régionale doivent-elles être traitées dans l'évaluation?**

Lorsque plusieurs établissements exercent leurs activités au sein d'un même écosystème, la société peut choisir d'adopter une approche régionale envers la conservation de la biodiversité. Cette méthode peut aussi inclure la collaboration entre différentes sociétés. Dans pareil cas, la division des rôles et des responsabilités entre le personnel relevant des établissements et celui relevant de la région doit être clairement comprise et documentée, et des systèmes de soutien doivent être mis en place à l'échelle appropriée. L'évaluation VDMD doit tenir compte des systèmes des établissements et des systèmes régionaux pour déterminer le rendement de chaque établissement dans la région.

**Définition des termes clés**

**11. Comment définit-on « la conservation »?**

La conservation est « le maintien de la qualité et des ressources du milieu ou d'un équilibre particulier entre les espèces présentes en un lieu donné. Les ressources peuvent être physiques (p. ex., combustibles fossiles), biologiques (p. ex., forêts tropicales) ou culturelles (p. ex., monuments anciens). Dans son usage scientifique moderne, la conservation suppose une saine gestion de la biosphère à l'intérieur de contraintes sociales et économiques données, la production de biens et de services pour utilisation humaine sans épuisement de la diversité des écosystèmes naturels et la reconnaissance du caractère naturellement dynamique des systèmes biologiques. Cette définition contraste avec l'approche préservationniste qui, dit-on, protège les espèces ou les paysages sans égard à l'évolution naturelle des systèmes vivants ou des besoins humains. » (Source : Michael Allaby, *The Concise Oxford Dictionary of Ecology* [Oxford : Oxford University Press, 1994], 92.)  
[TRADUCTION]

**12. Comment définit-on la « haute direction »?**

Aux fins de la politique sur la conservation de la biodiversité, la haute direction est la direction de l'entreprise (chef de la direction ou conseil d'administration). Pour la mesure du rendement en gestion, la haute direction est le personnel de l'entreprise ou de l'établissement assumant la responsabilité générale de la gestion de la conservation de la biodiversité.



## ANNEXE 2 : AUTO-ÉVALUATION DU RENDEMENT VDMD

### Gestion de la conservation de la biodiversité

Nom de l'établissement :		Nom de la société :	
Évaluateur :		Date de soumission :	

Documents justificatifs/preuves :	
NOM DU DOCUMENT	LIEU

Personnes interrogées :			
NOM	POSTE	NOM	POSTE



PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	QUESTION	O	N	S.O.	DESCRIPTION ET PREUVES
<b>INDICATEUR 1 : ENGAGEMENT, OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET COMMUNICATIONS</b>					
Indicateur 1 Niveau B	Y a-t-il un engagement confirmé de la haute direction (qui respecte ou non l'esprit du <i>Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité</i> de l'initiative VDMD)?				
	Existe-t-il des plans en place pour combler les lacunes (c.-à-d. pour faire en sorte que l'engagement soit approuvé par la haute direction, mis en conformité avec l'esprit du <i>Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité</i> et communiqué aux employés concernés)?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau B, passez aux questions du niveau A. Si n'avez pas répondu « Oui » aux deux questions du niveau B, attribuez une cote de niveau C à cet établissement.</i>				
Indicateur 1 Niveau A	Existe-t-il un engagement confirmé de la haute direction conforme à l'esprit du <i>Cadre stratégique sur les mines et la conservation de la biodiversité</i> ?				
	L'engagement envers la conservation de la biodiversité a-t-il été communiqué aux employés, aux entrepreneurs et aux communautés d'intérêts concernés?				
	Les rôles, les responsabilités et les obligations redditionnelles pour la mise en œuvre de l'engagement sont-ils clairs?				
	Des ressources ont-elles été allouées pour appuyer la mise en œuvre de l'engagement?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, passez aux questions du niveau AA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, attribuez le niveau B à cet établissement.</i>				
Indicateur 1 Niveau AA	L'engagement sur la conservation de la biodiversité et sa mise en œuvre ont-ils fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant (interne ou externe)?				
	La vérification ou l'examen a-t-il été mené au cours des trois dernières années?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, passez aux questions du niveau AAA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, attribuez le niveau A à cet établissement.</i>				
Indicateur 1 Niveau AAA	L'engagement de la direction envers la conservation de la biodiversité comprend-il l'engagement de travailler activement avec d'autres organismes à promouvoir la conservation de la biodiversité?				
	Le cas échéant, les rôles et les responsabilités ont-ils été assignés pour soutenir cet engagement?				



PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	QUESTION	O	N	S.O.	DESCRIPTION ET PREUVES
	Des ressources ont-elles été allouées pour soutenir cet engagement?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AAA, attribuez le niveau AAA à cet établissement. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AAA, attribuez le niveau AA à cet établissement.</i>				
	<b>NIVEAU DE RENDEMENT ÉVALUÉ POUR L'INDICATEUR 1</b>			Niveau : _____	



PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	QUESTION	O	N	S. O.	DESCRIPTION ET PREUVES
<b>INDICATEUR 2 : PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ</b>					
<b>Indicateur 2 Niveau B</b>	Est-ce qu'un plan de conservation ou un système de gestion de la biodiversité à l'établissement a été élaboré et comprend : l'évaluation des données de référence à l'établissement et, le cas échéant, des connaissances écologiques locales?				
	la surveillance de la biodiversité à l'établissement?				
	la détermination des aspects importants de la biodiversité?				
	la détermination des principales communautés d'intérêts?				
	Le plan a-t-il été approuvé par la haute direction de l'établissement?				
	Le plan est-il en cours de mise en œuvre?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau B, passez aux questions du niveau A. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau B, attribuez le niveau C à cet établissement.</i>				
<b>Indicateur 2 Niveau A</b>	Le plan ou le système de gestion à l'établissement comprend-il au moins les éléments suivants :				
	l'évaluation des répercussions potentielles ou des risques pour la biodiversité?				
	des objectifs précis concernant les aspects importants de la biodiversité?				
	des plans d'action visant expressément les objectifs établis en matière de biodiversité?				
	la mise en œuvre des plans d'action, le cas échéant?				
	des responsabilités assignées au personnel de l'établissement en matière de gestion de la conservation de la biodiversité?				
	l'inclusion de la sensibilisation à la conservation de la biodiversité dans les programmes de formation destinés au personnel concerné à l'établissement?				
	L'établissement a-t-il consulté les principales communautés d'intérêts (p. ex., gouvernements, collectivités autochtones et organismes de conservation) sur les activités de gestion de la conservation de la biodiversité ou les a-t-il invitées à y participer?				



PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	QUESTION	O	N	S. O.	DESCRIPTION ET PREUVES
	La mise en œuvre du plan de conservation de la biodiversité à l'établissement et les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine font-ils régulièrement l'objet d'un suivi et de rapports à la haute direction de l'établissement?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, passez aux questions du niveau AA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, attribuez le niveau B à cet établissement.</i>				
Indicateur 2 Niveau AA	L'établissement peut-il démontrer que la gestion de la conservation de la biodiversité est intégrée dans les principaux processus et outils opérationnels?				
	Ces processus et outils comprennent-ils l'intégration avec les éléments suivants?				
	Le processus annuel de planification des activités				
	Le processus budgétaire annuel				
	La mise en œuvre du système de gestion de la conservation de la biodiversité a-t-elle fait l'objet d'une vérification ou d'un examen indépendant (interne ou externe)?				
	La vérification ou l'examen a-t-il été mené au cours des trois dernières années?				
	L'établissement contribue-t-il à la conservation de la biodiversité avec les communautés d'intérêts ou d'autres organismes de conservation de la biodiversité (locaux, régionaux ou nationaux)?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, passez aux questions du niveau AAA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, attribuez le niveau A à cet établissement.</i>				
Indicateur 2 Niveau AAA	La gestion de la conservation de la biodiversité est-elle intégrée à une stratégie opérationnelle globale comprenant <u>au moins deux</u> des éléments suivants :				
	investissement dans la recherche et développement qui permet à l'industrie de mieux comprendre la conservation de la biodiversité, la science et le savoir traditionnel et qui améliore son apport dans ces domaines?				
	contribution à une meilleure compréhension scientifique au service de la protection de la biodiversité?				
	contribution à l'élaboration de documents d'orientation de l'industrie ou de la région favorisant la conservation de la biodiversité?				



PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	QUESTION	O	N	S. O.	DESCRIPTION ET PREUVES
	amélioration de la biodiversité dans des secteurs extérieurs à la propriété de l'établissement?				
	obtention d'une reconnaissance nationale ou régionale en matière de conservation de la biodiversité?				
	évaluation des écoservices?				
	encouragement des employés à appuyer bénévolement des initiatives communautaires de conservation de la biodiversité?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à au moins deux questions du niveau AAA, attribuez une cote de niveau AAA à cet établissement. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à au moins deux des questions du niveau AAA, attribuez une cote de niveau AA à cet établissement.</i>				
	<b>NIVEAU DE RENDEMENT ÉVALUÉ POUR L'INDICATEUR 2</b>			Niveau : _____	



PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

	QUESTION	O	N	S. O.	DESCRIPTION ET PREUVES
<b>INDICATEUR 3 : PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ</b>					
Indicateur 3 Niveau B	L'établissement prépare-t-il des rapports sur la conservation de la biodiversité à l'intention de sa haute direction?				
	Ces rapports sont-ils produits de façon régulière?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau B, passez aux questions du niveau A. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau B, attribuez le niveau C à cet établissement.</i>				
Indicateur 3 Niveau A	Des rapports sur la conservation de la biodiversité sont-ils produits?				
	Le cas échéant, ces rapports comprennent-ils :				
	des rapports internes sur la conservation de la biodiversité appuyant les processus décisionnels de la direction à l'établissement?				
	des rapports publics réguliers sur le rendement en matière de conservation de la biodiversité?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, passez aux questions du niveau AA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau A, attribuez le niveau B à cet établissement.</i>				
Indicateur 3 Niveau AA	Les rapports publics sur la conservation de la biodiversité sont-ils vérifiés ou examinés par un mécanisme indépendant (interne ou externe)?				
	La vérification ou l'examen a-t-il été mené au cours des trois dernières années?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, passez aux questions du niveau AAA. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AA, attribuez une cote de niveau A à cet établissement.</i>				
Indicateur 3 Niveau AAA	Les avis des communautés d'intérêts sur les rapports relatifs à la conservation de la biodiversité ont-ils été sollicités activement?				
	Le cas échéant, les avis des communautés d'intérêts ont-ils été publiés?				
	<i>Si vous avez répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AAA, attribuez le niveau AAA à cet établissement. Si vous n'avez pas répondu « Oui » à toutes les questions du niveau AAA, attribuez le niveau AA à cet établissement.</i>				
	<b>NIVEAU DE RENDEMENT ÉVALUÉ POUR L'INDICATEUR 3</b>	<b>Niveau : _____</b>			



## ANNEXE 3 : RÉFÉRENCES

### Gestion de la conservation de la biodiversité

1. Association minière du Canada. *Vers le développement minier durable*, [En ligne]. [<http://mining.ca/fr/vers-le-d%C3%A9veloppement-minier-durable>]
2. Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité. *A Guide to Biodiversity Conservation for Canadian Business, 2010; Incorporating Biodiversity Considerations into the Management of Small to Medium Enterprises, 2010; Biodiversity Case Studies, vol. 1, 2010*, [En ligne]. [<http://www.businessbiodiversity.ca/guidelines.cfm>]
3. Conseil international des mines et métaux et UICN. *Integrating Mining and Biodiversity Conservation – Case studies from around the world*, 2004, 48 pages, [En ligne]. [<http://www.icmm.com/page/1155/integrating-mining-and-biodiversity-conservation-case-studies-from-around-the-world>]
4. Ministère fédéral de l'Environnement, de la Protection de la Nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire de l'Allemagne. *Corporate Biodiversity Management Handbook – A guide for practical implementation*, juin 2010, 64 pages, [En ligne]. [<http://www.business-and-biodiversity.de/en/activities/biodiversity-management/handbook/>]
5. Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. *La conservation des terres humides dans le secteur privé canadien – Faits saillants des secteurs de l'agriculture, de la foresterie, des mines et de l'énergie*, 2007 (13 études de cas), [En ligne]. [[http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2014/ec/CW71-9-2007-1-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/ec/CW71-9-2007-1-fra.pdf)]
6. Earthwatch Institute, UICN, WBCSD et World Resources Institute. *Business and Ecosystems: Issue brief on ecosystem challenges and business implications*, 2006, 18 pages, [En ligne] [<http://www.wbcsd.org/Pages/EDocument/EDocumentDetails.aspx?ID=14256&NoSearchContextKey=true>] et autres publications, études de cas et outils accessibles en ligne. [<http://www.wbcsd.org/publications-and-tools.aspx>]
7. The Economics of Ecosystems & Biodiversity. *TEEB in Business and Enterprise* (résumé de 20 pages avec bibliographie), 2010, [En ligne]. [<http://www.teebweb.org/our-publications/teeb-study-reports/business-and-enterprise/>]
8. World Resources Institute, WBCSD, Meridian Institute. *The Corporate Ecosystem Services Review – Guidelines for Identifying Business Risks and Opportunities Arising from Ecosystem Change*, mars 2008, 37 pages, [En ligne]. [<http://www.wri.org/publication/corporate-ecosystem-services-review>]
9. Initiative financière du PNUE, Biodiversity and Ecosystem Service Work Stream. *Le capital naturel : un mythe? Intégrer la biodiversité et les services écosystémiques dans la finance*, octobre 2010, [En ligne]. [[http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/CEO\\_DemystifyingMateriality\\_fr.pdf](http://www.unepfi.org/fileadmin/documents/CEO_DemystifyingMateriality_fr.pdf)]
10. World Business Council for Sustainable Development. *Effective biodiversity and ecosystem policy and regulation – Business input to the COP-10 of the Convention on Biological Diversity*, octobre 2010, 24 pages, [En ligne]. [<http://www.wbcsd.org/Pages/EDocument/EDocumentDetails.aspx?ID=21&NoSearchContextKey=true>]
11. NatureServe Canada. *The State of Biodiversity Information in Canada*, mai 2010, 54 pages, [En ligne], faire défiler la page et cliquer sur le lien pour télécharger le document. [<http://www.natureserve.org/biodiversity-science/publications/state-biodiversity-information-canada>]
12. Initiative boréale canadienne, Pembina Institute et Alberta Research Council. *CATCHING UP – Conservation and Biodiversity Offsets in Alberta's Boreal Forest*, mars 2008, 34 pages, [En ligne], faire défiler la page et cliquer sur le lien pour télécharger le document. [<http://www.pembina.org/pub/1650>]



---

PROTOCOLE D'ÉVALUATION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

13. Orée – Entreprises, Territoires et Environnement et Fondation pour la recherche sur la biodiversité. *Integrating biodiversity into business strategies – The Biodiversity Accountability Framework*, [En ligne]. [<http://www.oree.org/docs/publications/executive-summary-integratingbiodiv.pdf>]
14. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Bulletins d'affaires, y compris *Special Focus on Third Business and Biodiversity Conference, Jakarta, Indonesia*, mars 2010, 65 pages, [En ligne], faire défiler la page jusqu'à « Bulletins d'affaires de la CDB » et cliquer sur le lien pour télécharger le document. [<http://www.cbd.int/doc/newsletters/>]
15. Global Canopy Program. *The Little Biodiversity Finance Book*, octobre 2010, 164 pages, [En ligne]. [<http://www.globalcanopy.org/materials/little-biodiversity-finance-book>]
16. Ministère de l'Environnement, Japon. *Guidelines for private Sector Engagement in Biodiversity*, mars 2010, 145 pages, [En ligne]. [[http://www.env.go.jp/nature/biodic/gl\\_participation/english/download.html](http://www.env.go.jp/nature/biodic/gl_participation/english/download.html)]
17. Netherlands Environmental Assessment Agency. *Rethinking Global Biodiversity Strategies*, octobre 2010, 168 pages, [En ligne]. [[http://www.pbl.nl/en/publications/2010/Rethinking\\_Global\\_Biodiversity\\_Strategies](http://www.pbl.nl/en/publications/2010/Rethinking_Global_Biodiversity_Strategies)]
18. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. *A Good Practice Guide – Ecosystem Goods and Services in Development Planning*, 2010, 79 pages, [En ligne]. [<http://www.cbd.int/development/doc/cbd-good-practice-guide-ecosystem-booklet-web-en.pdf>]
19. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. *Linking the Thematic Programmes of Work of the Convention on Biological Diversity (CBD) to Poverty Reduction and Development*, 2010, 136 pages, [En ligne]. [<http://www.cbd.int/development/doc/cbd-pow-poverty-en.pdf>]
20. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. *Linking Biodiversity Conservation and Poverty Alleviation: A State of Knowledge Review*, 2010, 71 pages, [En ligne]. [<http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-55-en.pdf>]
21. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. *Interdependence of Biodiversity Development Under Global Change*, 2010, 224 pages, [En ligne]. [<http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-54-en.pdf>]
22. South African National Biodiversity Institute. *Biodiversity for Development – South Africa's Landscape Approach to Conserving Biodiversity and Promoting Ecosystem Resilience*, 2010, 170 pages, [En ligne]. [[http://cmsdata.iucn.org/downloads/primer\\_11\\_2\\_mb.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/primer_11_2_mb.pdf)]
23. Institut international pour l'environnement et le développement. *Living Off Biodiversity – Exploring Livelihoods and Biodiversity Issues in Natural Resources Management*, 2001, 269 pages, [En ligne]. [<http://pubs.iied.org/7823IIED.html>]
24. Fonds pour l'environnement mondial. *Payments for Environmental Services and the Global Environment Facility*, mars 2010, 16 pages, [En ligne]. [[http://www.thegef.org/gef/pubs/STAP\\_PES](http://www.thegef.org/gef/pubs/STAP_PES)]
25. German Technical Cooperation. *Biodiversité et moyens de subsistance : les avantages REDD-plus*, 2011, 42 pages, [En ligne]. [<http://www.cbd.int/doc/publications/for-redd-fr.pdf>]
26. Global Reporting Initiative. *Biodiversity, a GRI reporting resource*, 2007, [En ligne]. [<https://www.globalreporting.org/resourcelibrary/Biodiversity-A-GRI-Resource-Document.pdf>]



**Vous trouverez des renseignements supplémentaires au sujet de l'initiative VDMD sur les sites suivants :**

Association minière du Canada  
[www.mining.ca/fr/vdmd](http://www.mining.ca/fr/vdmd)

Association minière du Québec  
[www.amq-inc.com](http://www.amq-inc.com)

Association minière de la Finlande  
[www.kaivosvastuu.fi/in-english/](http://www.kaivosvastuu.fi/in-english/)

Association minière nationale de l'Argentine  
[www.caem.com.ar](http://www.caem.com.ar)

La Chambre des mines du Botswana  
[www.bcm.org.bw](http://www.bcm.org.bw)

Confederación nacional de empresarios de la minería y de la metalurgia (CONFEDEM)  
[www.confedem.com](http://www.confedem.com)

*Le présent document peut être reproduit à des fins pédagogiques ou à d'autres fins non commerciales sans autorisation écrite préalable de l'Association minière du Canada, à condition d'en indiquer la source en entier. Sa reproduction à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales est toutefois interdite sans autorisation écrite préalable de l'Association minière du Canada.*

*© Association minière du Canada, 2017. Les marques de commerce, y compris sans s'y limiter, Vers le développement minier durableMD, VDMDMD et les conceptions en diamant formé d'arcs de cercle et de quadrilatères, sont des marques de commerce déposées ou des marques de commerce de l'Association minière du Canada au Canada et dans les autres pays.*